

ABONNEMENTS. UN AN. Canada... \$3.00 Etats-Unis... 3.50 (payable d'avance. SIX MOIS. Canada... \$1.50 Etats-Unis... 1.75 (payable d'avance.)

LE FRANC-PARLEUR CREDIDI · PROPETER · QVOD · LOCVTVS · SVM.

TARIF DES ANNONCES. Première insertion, par ligne... 50.10 Chaque insertion suivante par ligne... 40.00 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN.

FEUILLETON DU "FRANC-PARLEUR."

LES DRAMES DE LA MISÈRE,

PAR RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

CHAPITRE IV.

UN CŒUR SAIGNANT.

« Une nuit, je fus soudainement réveillé par une fièvre odeur de fumée. Je me levai, j'ouvris une fenêtre donnant sur la cour, et j'aperçus, en face de moi, une ombre massive, au travers de laquelle se faisait jour des colonnes de fumée, que paillaient déjà des étincelles. « Eperdu, je me précipitai hors de ma chambre, j'entre dans celle de ma femme et la réveillai en sursaut : —Le feu ! lui dis-je, le feu ! Elle me regarda d'un œil éffaré, passa à la hâte sa robe de chambre, enveloppa notre enfant dans un cachemire et gagna le palier de l'escalier. « Là encore nous trouvâmes l'incendie. La fumée montait d'en bas vers nous ; la maison brûlait comme les ateliers. « J'appelle au secours, les domestiques s'éveillent, le jardinier court chercher une échelle, l'applique contre le mur, donnant sur le jardin, et en gravit les degrés. —Venez, madame, dit-il, venez ! « —Prenez d'abord l'enfant, répondit ma femme. « Une minute après nous étions sauvés tous trois. « Tout le quartier était en rumeur, les pompes accouraient, la foule s'amasait. On se passait les seaux de main en main, les larges tuyaux noirs des pompes versaient des jets puissants, et l'incendie continuait. « Il dévorait le bois, il tordait le fer, faisait éclater les vitrages. Hélas ! il engloutit deux hommes courageux, un ouvrier de la maison, qui venait d'accourir à la nouvelle du sinistre et qui s'efforçait d'arracher mes papiers aux flammes, et un de ces braves pompiers, dont le mot de devoir est le mot de ralliement, et qui tombait au milieu des débris de l'incendie, comme le soldat sur le champ de bataille. —Mon Dieu ! mon Dieu ! murmura le jeune prêtre. —C'était déjà bien affreux ! n'est-ce pas mon père ? —Oui, bien affreux ! —Ce n'est cependant que le prologue du drame. Cette nuit de flammes, de mort, de larmes s'acheva. Mes livres étaient consumés en partie ; la somme que j'avais reçue d'Angleterre, et dont je n'avais pas encore trouvé l'emploi, était dévorée, engloutie : les billets de banque avaient fait un peu de cendre. Une main criminelle avait dérobé l'or, car on ne trouva pas de lingots parmi les cendres. Ma femme, ma douce et courageuse femme, si éprouvée qu'elle fût ne cessait de m'adresser des paroles de consolation : — Sans doute, me disait-elle, c'est une perte énorme ; tu comptais avoir notre avenir à tous assuré et nous voilà sans un sou d'économies ; mais, l'incendie de la maison et des bâtiments est couvert par les assurances ; tu jouis d'un grand crédit ; les caisses de tes amis vont s'ouvrir pour toi, et, grâce à ton énergie, à ton habileté, tu auras dans peu retrouvé la dot de nos enfants..... — Nos enfants ? dis-je avec étonnement ; notre enfant. — Non, me répondit-elle, d'une voix plus basse et plus attendrie. Au milieu de notre désastre je veux te donner une force, une joie ; il y aura bientôt dans la maison un ange de plus pour t'aimer ! « Je pressai ma femme sur mon cœur et j'oubliai pour un moment l'angoisse qui me brisait. « Tout le jour, la flamme poursuivait son œuvre. Ma femme me quitta un moment pour aller porter des consolations aux deux veuves qu'avait faites la catastrophe. L'une avait en proie à un désespoir touchant à la folie ; l'autre montra sans rien dire ses six enfants. « Quand ma compagne revint, elle était si pâle que je me demandai si elle survivrait à ces émotions navrantes. Mais elle

le était, sous sa frêle apparence, forte et généreuse. Si ses grands yeux bleus trahissaient la fatigue, leur regard conservait une énergie surhumaine. Notre enfant nous couvrait de baisers ; à son âge, on ne sait qu'aimer. Il pleurait de nous voir pleurer et essayait nos larmes sous ses lèvres. « Ni ma femme ni moi, nous ne pouvions nous résigner à nous éloigner de ce lieu. Il le fallut pourtant. Une maison nous fut ouverte, et à peine nous trouvions nous installés dans le salon que l'on venait de mettre à notre disposition, que les magistrats y entrèrent. « Je retrouvai toute ma lucidité d'esprit pour leur répondre. « Ils me questionnèrent sur le chiffre de l'assurance et de la contre-assurance, me demandèrent de préciser le montant de la vente faite en Angleterre, et me prièrent d'indiquer à quelle somme se montaient mes économies. « —Cinq cent mille trois cent francs, répondis-je. J'en sais le chiffre jusqu'aux centimes, puisque c'est le total de la transaction commerciale que j'ai faite avec la maison anglaise Evering et Compagnie. « —Où avez-vous placé ces économies ? me demanda le procureur impérial. « —Elles se trouvaient encore dans mes caisses. « —Une semblable imprudence a le droit d'étonner de votre part. « —J'ai d'autant plus lieu de la déplorer, répondis-je, que je n'espère plus la recouvrer. « —Prétendez-vous qu'elle vous ait été dérobée ? « Il le faut bien, répliquai-je, puisqu'on ne trouve plus de trace de l'or. « —A moins, dit le magistrat, en me regardant fixement, que vous n'ayez eu soin de le mettre en sûreté. « —Quel intérêt aurai-je à mentir ? « —Plus d'un, peut-être, me répondit-il sèchement. « Que vous dirai-je, monsieur l'abbé, cet entretien, commencé sur le ton de la conversation, se termina sous la forme d'un interrogatoire. On m'accusait, moi, l'incendie, d'être en même temps l'incendiaire. La coïncidence de l'expédition en Angleterre d'un matériel, dont le chiffre d'assurance était une somme énorme, avec la catastrophe qui consommait ma ruine, devint d'abord une présomption contre moi, puis on y voulut trouver une preuve de ma culpabilité. On me soutint que j'avais caché le produit de la vente de mes machines, que la prime d'assurance de un million cinq cent mille francs me permettait de réaliser un bénéfice d'un million. Que ce crime audacieux devait être la base d'une fortune colossale. Comment on arriva-t-on là, comment mille détails infinis, jusqu'à l'absence de trois domestiques, me furent reprochés comme des fautes ? Je l'ignore. Ma tête se perdait. La douleur prenait chez moi les proportions du désespoir. Je me demandai si mon cœur n'allait pas éclater dans ma poitrine, si ma tête ne céderait pas à l'égaration de la folie. On me permit d'embrasser mon enfant, ma femme. Celle-ci semblait la plus forte de nous deux. « —Les innocents sont dans la main de Dieu ! me dit-elle. « On m'emmena. Oui, monsieur, l'on m'emmena à la Conciergerie ; j'étais prévenu : je ne tardai pas à devenir accusé du crime d'incendie, et rendu responsable de la mort des deux braves gens ! « Quelquefois je dédaignais de répondre aux interrogatoires du juge d'instruction. J'aurais souhaité que ce malheur finit tout d'un coup, que le gouffre se refermât sur moi. Puis je songeais à ma femme, à mon fils, et à cet autre enfant qui n'aurait au milieu de tant de douleurs et de larmes. —Pauvre cœur ! pauvre cœur ! fit l'abbé Bernard. —Il saigne toujours, allez ! et jamais ne se fermera sa blessure. Vous ne savez pas tout encore. Chaque jour, chaque heure apportait son aggravation d'angoisse. L'instruction se termina, on fixa le jour de l'audience. C'était..... Oh ! je vivrais des siècles que je m'en souviendrais encore. Cette date sonne en moi comme un glas ! Vingt deux novembre 1857 ! —Il y a quinze ans ? dit le prêtre. —Oui, monsieur l'abbé. Qui pouvait

croire que tant de chagrins, de désastres, de mort pouvaient tenir dans si peu de temps ? Quelques mois, quelques semaines, et c'en est fait de la vie et de l'honneur d'un homme, et la loi le prend, l'arrache à la famille et le traîne dans ses enfers sombres. A quoi bon vous peindre mes douleurs, mes tortures, vous retracer les scènes de cette Cour d'assise qui m'appelaient à sa barre. Nui les vingt années de probrité, dont je pouvais hautement rappeler le souvenir, ni mes protestations, ni les pleurs d'Alida et les sanglots d'Urbain, ni la déposition de mes ouvriers, ni le plaidoyer d'un homme de génie, rien ne put me sauver. Je m'entendis condamner, comme incendiaire, à la peine des travaux forcés à perpétuité ! « J'étouffai un cri. « Ma chère femme se pencha vers moi. « —J'irai te rejoindre, me dit-elle. « Elle fut entraînée par ses amis, je montai dans une voiture cellulaire et j'entraî dans la prison. J'appartenais à la justice, je n'étais plus un homme, mais un galérien. L'abbé Bernard s'essuya les yeux. Le narrateur poursuivit : —Après quelque temps, on m'apprit que j'allai partir pour Brest. Une résolution implacable avait remplacé mon angoisse. J'étais innocent, la liberté m'était ravie, volée, je la reprendrais. L'évasion devint mon idée fixe. Comment s'y prenait-on pour franchir les murailles, les grilles du bague, je ne le demandais pas. Il me semblait qu'une inspiration me viendrait du ciel. Ma femme se montra héroïque, et plus calme que je n'eusse pu l'attendre de sa douleur et de l'état de sa santé. Au moment où elle me serrait la main pour la dernière fois elle répéta : (A continuer.)

LAIT DE MAGNÉSIE DE PHILLIPS

JUGEMENT DE SON HONNEUR LE JUGE ROUTHIER.

CONTESTATION DE L'ELECTION DE L'HON. H. LANGEVIN,

(Suite.)

II. ACCUSATIONS CONTRE LES AGENTS DU DÉFENDEUR.

En quoi, si l'on vous plaît, ces prêtres ont-ils empiété sur les droits de l'Etat ? L'acte de voter par un député au Parlement est-il, oui ou non, un acte de morale ? Personne ne soutiendra que non. Cet acte peut-il être accompli dans des conditions telles qu'il soit un péché plus ou moins grave ? Certainement oui. Or, les prêtres n'ont pas fait autre chose qu'apprendre aux électeurs la gravité de cet acte, et leur dire dans quels cas ils pourraient pécher en l'accomplissant. Ils étaient là dans leur domaine, dans l'accomplissement de leur devoir pastoral, dans l'exercice de leur juridiction propre. Ils n'empiétaient pas sur le domaine de l'Etat, puisqu'évidemment l'Etat n'a pas mission ni compétence pour enseigner ces choses. Supposé qu'ils se soient trompés et aient déclaré criminel un acte qui ne l'était pas, il ne s'en suit pas qu'ils ont traité une matière qu'ils n'avaient pas le pouvoir de donner, exercer des attributions qui n'appartenaient pas à leur ministère ; en un mot, il ne s'en suit pas qu'ils ont empiété sur le domaine de l'Etat. Non, mais en exerçant les pouvoirs qui découlent de leur juridiction, ils ont commis une erreur, voilà tout. Soit, diront encore les pétitionnaires, admettons qu'il n'y a pas eu empiètement sur les droits de l'Etat ; mais l'erreur commise a troublé les âmes, intimidé les consciences et conséquemment le suffrage n'a pas été libre. Ah ! les âmes ont été troublées, les consciences intimidées par la prédication des prêtres et du mandement des évêques ! Et vous voulez que ce soit moi, laïque, qui les rassure ? Vous voulez que ce soit moi, qui du haut de ce tribunal civil, dise à des catholiques, remarquez bien ces mots « à des catholiques : « Vos consciences sont troublées parce que vos évêques et vos prêtres vous ont dit que vous péchiez en votant pour un libéral catholique ; rassurez-vous, ils se sont

trompés, le libéralisme n'est pas une erreur et voter pour un libéral n'est pas un péché ! » Mais ne sentez-vous pas qu'agir et parler ainsi serait non-seulement un empiètement sur le domaine ecclésiastique ; mais encore une chose absurde et risible ? Ne sentez-vous pas que les catholiques auxquels un cour parlerait ainsi se moqueraient de cette cour et avec raison ? Elucidons mieux encore ce raisonnement, et donnons à notre pensée un autre développement. Invoquons une analogie, qui, sans être parfaite, sera bien comprise par les légistes. Il y a dans ce pays plusieurs tribunaux inférieurs qui jugent sans appel. Si l'on vient se plaindre devant moi des décisions qu'ils ont rendues, je n'ai qu'une chose à voir : Ont-ils, oui ou non, excédé leur juridiction ? — Si oui, je casse leurs arrêts ? Si non, lors même qu'ils auraient mal jugé, erré, commis une injustice, je me déclare impuissant à porter remède ; je n'ai pas le pouvoir d'intervenir, et leurs arrêts restent en vigueur. Eh bien, je crois que relativement aux actes du prêtre je dois agir de la même manière. Si ces actes me sont dénoncés comme affectant la validité d'un contrat passé entre deux personnes, mais sans que le prêtre soit lui-même mis en cause, je dois me demander si ces actes ont été accomplis par le prêtre dans l'exercice de sa juridiction sacerdotale, si ces actes sont « spirituels » ou si c'est la doctrine par lui prêchée qu'on me défère. Si oui, je n'ai pas le droit d'intervenir, je suis incompétent à prononcer sur leur mérite lors même qu'ils auraient produit des effets civils et temporels. Si non, je puis les apprécier, les déclarer illégaux et annuler les contrats qui ont pu en résulter. Ainsi pour appliquer cette règle à la présente cause—supposons qu'un prêtre, qui serait prouvé avoir été l'agent du défendeur, aurait intimidé son domestique, ou ses débiteurs en menaçant le premier de le renvoyer, les seconds de les poursuivre en justice, s'ils ne votaient pas pour le défendeur, j'annulerais de suite l'élection, parce qu'il s'agirait là d'actes purement temporels du prêtre que je serais certainement compétent à apprécier. Mais au lieu de cela, c'est une doctrine prêchée par le prêtre du haut de la chaire, ou une opinion théologique exprimée hors de la chaire que l'on me soumet. Je prétends : « vous ne vous adressez pas au for compétent. Le prêtre a pu errer, mais il est resté dans les limites de sa juridiction, je ne puis pas intervenir. Plaiguez-vous à son juge naturel qui est l'évêque. » Les pétitionnaires ont dit : nous ne nions pas au prêtre ses droits de citoyen, mais nous ne voulons pas qu'il ait plus de privilèges que les autres citoyens, car nous sommes tous égaux devant la loi. La frayeur que le mot « privilège » paraît inspirer est certainement mal justifiée ; car il n'y a pas une société bien organisée sans « privilèges ». S'il est un principe faux et destructeur de l'ordre social c'est celui de l'égalité : l'égalité devant la loi qui s'appuie sur la base le respect dû à l'autorité civile ! l'égalité devant Dieu qui tend à supprimer tout intermédiaire entre Dieu et l'individu, comme si Jésus-Christ n'avait pas conféré à l'Eglise et à ses ministres des pouvoirs qui n'appartiennent pas aux simples laïques ! Mais, en réalité, je ne réclame ici pour le prêtre aucun privilège, et je ne lui applique que le droit commun. Les discours que je ne crois pas pouvoir condamner dans sa bouche, je ne les condamnerais pas davantage dans celle d'un laïque ; et si je les rapprochais des harangues politiques qui se débitent aux portes des églises en temps d'élection on les trouverait sans doute moins exorbitants. L'orateur populaire accuse ordinairement le parti adverse d'être composé d'hommes corrompus, pillards, voleurs, déprédateurs du trésor public, de conduire le pays à la banqueroute, d'avoir des principes dangereux pour la prospérité nationale ou pour la religion ; et il termine généralement en disant « que ce serait un crime ou une grande faute de voter pour tel parti, » parce que si ce parti triomphait il écraserait le peuple d'impôts et ruinerait par sa mauvaise administration l'industrie ou l'agriculture. Ce discours est certainement de nature

à influencer les électeurs, et quand on en fait de semblables, je suppose qu'on a de fait l'intention de les influencer. Certains électeurs seront même plus influencés par la peur de la banqueroute et de la ruine, que par la crainte de commettre un péché. Pourrais-je cependant déclarer que ces paroles constituent une influence indue. Certainement non. Dans ce dernier cas comme dans le cas des sermons, je serais d'abord dans l'impossibilité de décider si l'accusation est vraie ou fausse—et je devrais dans tous les cas la ranger au nombre des opinions libres qui ont le droit de s'affirmer. Eh bien, je ne vois pas d'autre solution raisonnable dans le cas d'accusations portées par le prêtre contre le parti libéral.—N'ayant pas mission pour décider de leur valeur, je dis : ce sont des opinions vraies ou fausses, mais libres, dont je ne puis pas comprimer l'expression. — Si elles sont vraies le prêtre a bien fait de les produire. — Si elles sont fausses il s'est trompé ou il a trompé, et il se trouve alors dans la même position que l'orateur populaire dont j'ai parlé il y a un instant. Le remède à ces abus c'est la liberté de discussion.—L'accusé doit répondre aux accusations, s'efforcer de prouver qu'elles ne sont pas fondées et que ce sont de pures calomnies. Si les électeurs ne sont pas convaincus, c'est malheureux pour lui, comme c'est toujours un mal de voir la calomnie se répandre et s'accroître.—Mais le mal serait encore plus grand si l'on n'avait pas la liberté d'exprimer ses opinions sur les partis politiques et sur leurs tendances sociales et religieuses. Il est bon de faire remarquer aussi, dans le cas qui nous occupe, que chaque fois que le prêtre a parlé du libéralisme en chaire, les amis de M. Tremblay ont compris qu'il parlait contre leur candidat ; et je me rappelle que l'un d'eux questionné sur ce qu'il entendait par libéralisme et libéraux a répondu : « libéralisme » c'est le candidat, et « libéraux » c'est nous. Un autre, nommé Henri Girard, fait dire à son curé que le libéralisme était « un homme » qui se glissait comme un serpent ! Leur candidat était-il un libéral dans le sens condamné par le prêtre ? On comprend que je ne suis pas en position de décider cette question. Mais ce qui est certain c'est que les amis l'appelaient le candidat libéral et que ce titre a pu lui faire tort, en faisant croire qu'on parlait de lui quand il n'en était peut-être pas question. Cet inconvénient ne pouvait pas empêcher le prêtre de dénoncer le libéralisme quand ses supérieurs ecclésiastiques lui en faisaient un devoir. Un parti politique est libre de changer de nom ; mais le clergé n'est pas libre de ne pas désigner par leurs vains noms les erreurs qu'il condamne, et d'appeler « boudhisme » ce que l'Eglise appelle « libéralisme. » Un grand évêque, le plus illustre peut-être que la France possède en ce moment, Monseigneur Pie, disait, à l'occasion d'une déclaration d'abus prononcée contre un de ses mandements par le despote révolutionnaire qui régnait alors en France « Bientôt il faudra supprimer les pages de l'Evangile où sont nommés les scribes et les pharisiens. » Si je maintenant les prétentions des pétitionnaires en cette cause, je crois qu'il faudrait aussi supprimer toutes les condamnations du libéralisme et des libéraux, qui se trouvent dans les lettres pastorales, dans les décrets des conciles et dans les encycliques. Le curé devrait peut-être aussi se garder de citer les mots de l'Evangile « faux christs et faux prophètes, » lorsque les amis d'un candidat iraient dans une paroisse pour y adresser la parole aux électeurs. Non, cela ne peut être. Grâce à Dieu nous vivons dans un pays profondément religieux, et la religion doit y être libre. Et si l'on m'objecte que les nations n'ont pas d'âme à sauver, et par conséquent n'ont rien à faire avec la religion, je réponds que les nations n'ont pas « une » âme mais « des millions » d'âmes à sauver, et que l'Evangile doit être la Loi de leurs loix. Les développements qui précèdent, et que j'ai crus nécessaires, m'ont entraîné un peu loin de la proposition que j'ai émise au commencement de ce troisième point, savoir : qu'en donnant à la loi l'interprétation que les pétitionnaires réclament, nous arriverions soit à l'arbitraire,

soit à l'absurde. Je reviens à cette proposition que je crois maintenant démontrée, et je conclus en disant : L'arbitraire serait d'interdire au clergé toute intervention dans la politique, et l'absurde serait de faire cette Cour juge du mérite des candidats et des partis politiques, et de l'orthodoxie des doctrines prêchées par les prêtres et les évêques. LES PRÉCÉDENTS. I.—Lorsque les pétitionnaires, s'arrogeant des droits qu'ils n'ont pas, et me supposant des pouvoirs qui ne découlent pas de ma juridiction, se sont décidés à me soumettre des matières qui relèvent de l'autorité ecclésiastique, ils ont dû nécessairement compter sur les précédents, plutôt que sur la loi. Une décision du juge Keogh annulant l'élection de Galway, en Irlande, pour influence indue du clergé, leur a paru particulièrement concluante, et c'est sur son autorité qu'ils se sont appuyés, en invoquant la qualité de catholique de ce juge. Voltaire a dit qu'avec dix lignes d'un homme il pouvait le faire pendre. C'est un des innombrables exagérations que cet homme a commises, et sans doute il songeait en ce moment à celles de ses œuvres qui lui auraient mérité la corde. Ce qui est certain néanmoins, c'est qu'un arrêt dont les motifs couvrent cinquante pages in folio doit être suffisant pour faire connaître le magistrat qui l'a prononcé. Je me permettrais donc de dire que le jugement rendu dans la cause de Galway relève chez le juge Keogh une grande loquacité servie par une prodigieuse mémoire et par des connaissances variées mais peu profondes. Il a fréquenté beaucoup de livres, mais il paraît y avoir du désordre dans son érudition, et je ne rencontre nulle part dans son travail ces larges aperçus et ces vues d'ensemble qui dénotent le savant et le penseur. Il ne serait guère possible d'énumérer tous les hors-d'œuvres dont son arrêt encyclopédique est rempli. Toute chose lui offre un thème à commentaires et toute personne est l'objet d'une notice biographique. Nous y voyons tour à tour passer sous nos yeux ses souvenirs personnels, ses reminiscences classiques, l'histoire de ses amis anciens et nouveaux, celle du comté de Galway depuis un demi-siècle, des députés que ce comté a élus, des qualités que les distinguaient et des partis politiques auxquels ils appartenaient. Nomme-t-il un village, il dira : « that beauteous village, for such it was and such it still is : Clifden once the proud heritage of the Martin's and the d'Arcys. » Réfère-t-il à un article de journal, il nous parlera du mauvais papier sur lequel il est imprimé, de la « triste journée » qu'il a passée à le lire, et venant au propriétaire de ce journal, il ajoutera : « He is not answerable for the badness of the material upon which his paper is printed. I believe that we have lost all the manufactories of paper in this part of the world. There used to be a paper manufactory in Galway ; I hope it has not entirely disappeared. But he is not answerable for that. The Dublin or the Manchester makers must be held accountable. » Ces observations préliminaires étaient nécessaires pour faire connaître l'homme dont l'opinion a été si souvent invoquée en cette cause, et pour faire apprécier dans son caractère général le « précédent » sur lequel les pétitionnaires se sont particulièrement appuyés. J'entre maintenant dans l'examen de cette célèbre cause de Galway ; et je commence par un exposé succinct des faits, tels que le juge Keogh les raconte, sans en garantir moi-même l'exactitude. L'élection de Galway eut lieu en février 1872. Il appert que le Capt. Nolan, l'élu, avait été candidat à l'élection précédente, et s'était retiré avant la nomination, à la sollicitation « de quelques amis influents, » au nombre desquels se trouvait l'Archevêque de Tuam, avec la promesse de la part de « ces amis influents, » de le soutenir à l'élection suivante. Dès le 26 juillet 1871, l'Archevêque de Tuam « écrivit au Capt. Trench, qui lui avait demandé une entrevue au sujet de sa candidature, et le référa en réponse à un No. du Freeman's Journal—contenant une lettre de l'Archevêque. Dans cette lettre l'Archevêque rappelle l'engagement pris à

l'élection précédente de soutenir le Capt. Nolan, et dit qu'il ne peut manquer à sa promesse de « donner son vote et son influence » au Capt. Nolan. Il ajoute que ce dernier a acquis de nouveaux titres au concours des tenanciers (tenant class) et à l'initiation des propriétaires fonciers (landlords) par sa conduite.

Cette lettre publiée d'abord dans le Freeman's Journal qui a une grande circulation dans le Tuam News; puis on en fait une circulaire et six mille copies imprimées parmi les électeurs, quoiqu'il n'y ait que 4,500 électeurs dans la division électorale.

Le 6 août l'Archevêque McHale et 16 à 17 prêtres se rencontrent chez le Rvd. M. McGee; au dîner le Capt. Nolan est présent et l'on boit à sa santé.

(A continuer.)

LE FRANCO-PARLEUR

Mardi, le 19 Décembre 1876.

M. A. Ceyras, 4, Rue de la Tacherie, à Paris, est seul fermier de nos Annonces Parisiennes.

C'est à M. A. Ceyras que doivent s'adresser messieurs les Annonceurs, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, Nouveautés, Articles de Paris, etc.

Aucune Annonce, rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories, ne pourrait être acceptée par nous en dehors de M. A. Ceyras.

Avis aux Abonnés.

Les règlements suivants ont été unanimement adoptés par l'Association de la Presse de la Province de Québec :

1°. Après le premier de novembre prochain, 1876, l'abonnement à tous les journaux sera payable strictement d'avance, et aussitôt que le terme pour lequel le journal est payé, sera expiré, l'envoi en sera suspendu à ceux qui n'auront point renouvelé leur abonnement en payant d'avance.

2°. L'abonnement à tous les journaux datera du premier ou du quinze de chaque mois, et les éditeurs pourront, à leur choix, envoyer aux abonnés les numéros en arrière, de manière à donner effet à cette règle.

Le Nouveau Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

La Gazette Officielle d'Ottawa vient de mettre fin aux incertitudes qui existaient relativement à la nomination du successeur de feu Son Excellence René-Edouard Caron, l'ex-gouverneur de la Province de Québec.

Contrairement à l'attente du grand nombre, c'est l'hon. Letellier de St. Just qui est appelé à recueillir cette succession. Son nom était l'un de ceux qui paraissent réunir le moins de chance de succès, et, pourtant, malgré les intrigues et les menées de MM. Cauchon et Thibaudéau, il a réussi à passer au premier rang. Nous ne discuterons pas le mérite de cette nomination importante, qui paraît être la récompense d'un dévouement inaltérable à une cause perdue.

Il nous eut été permis de désirer mieux, mais, à coup sûr, nous aurions pu avoir plus, cette dignité eût-elle été confiée à l'hon. Cauchon, ou à son rival l'hon. Thibaudéau. Si notre nouveau Lieutenant-Gouverneur n'a pas toutes les connaissances et la triste expérience du Président du Conseil; si ses ressources pécuniaires sont loin d'égaliser celles de l'hon. Thibaudéau, qui n'a, à son actif, que des pièces de coton et des milliers de dollars, en revanche son caractère est à l'abri des reproches; sanglants que l'on peut adresser au premier, et ses aptitudes peuvent plus que compenser les avantages du second.

Laisant de côté toute aménosité et toute récrimination que pourraient susciter les luttes du passé, nous offrons cordialement la bienvenue au nouveau Lieutenant-Gouverneur de la Puissance de Québec.

Nous espérons que dans sa nouvelle position l'esprit de justice présidera à ses décisions, et qu'aucun de ses actes officiels ne rappellera des tendances et des idées incompatibles avec sa nouvelle charge, se guidant toujours sur la conduite honorable de son regretté prédécesseur, que les syn-

pathies publiques et les éloges mutuels des partis viennent de placer au rang des grands citoyens de cette Province.

LAIT DE MAGNÉSIE DE PHILLIPS

Contre les maux de tête.

Résultat de l'Entrevue de la Députation de Montréal avec le Cabinet Provincial, relativement à l'octroi du million pour le chemin de fer Q. M. O. & O.

Voici ce que nous donnons à ce sujet nos informations de Québec :

Québec, 18 Déc.

La députation représentant la ville de Montréal, et qui est ici afin d'assister aux funérailles du Lieutenant-Gouverneur, a eu aujourd'hui une entrevue avec l'Hon. Premier, au sujet de la souscription de la Cité de Montréal pour le chemin de fer de la Province.

À cette réunion furent présents, avec M. de Boucherville, MM. Church, et Baker, ainsi que MM. Ogilvie, Loranger, Tailon et McGauvrau qui accompagnaient la députation.

Le résultat de cette réunion est que l'Hon. Premier a annoncé que l'intention du gouvernement était de suivre à la lettre les conditions intervenues avec Montréal, lorsque la Province a pris sur ses charges la construction du chemin de fer, et il espère que la ville agira dans le même esprit. Sur la suggestion d'un des membres de la députation que le gouvernement n'a aucune raison de demander à la Cité le paiement d'aucune somme jusqu'à ce que le chemin, dit-il, soit complété jusqu'à Ste. Thérèse, en partant de dedans les limites de la ville, l'Hon. Premier répondit que cela était une nouvelle question et qu'il s'en occuperait. La difficulté jusqu'à ce jour a été que la construction de la Station faisait partie du contrat du chemin de fer de la Rive Nord, et que la route précise par laquelle l'entrée devait se faire dans la Cité, de laquelle dépendait l'emplacement de la station, n'était pas encore déterminée.

La question des usines et des ateliers, fut soulevée, mais l'Hon. Premier répondit que le gouvernement ne consentirait à aucune condition à ce sujet. Il fit remarquer qu'il n'avait été fait aucune mention des usines et des ateliers dans les propositions soumises par le Conseil de la Cité, la gare des passagers et du fret ayant été seul mentionnée; cette matière doit être laissée au jugement du gouvernement, qui la décidera dans l'intérêt du chemin. La députation quitte cette ville ce soir pour Montréal.

LAIT DE MAGNÉSIE DE PHILLIPS

Contre l'acidité de l'estomac.

Réponse à Rétribution.

(Suite.)

Il est de la justice de la dame Rétribution de ne voir que les fautes des conservateurs, fautes cependant pour lesquelles elle devrait avoir beaucoup d'indulgence, puisqu'elles ont été le fruit nécessaire de certains actes de ce libéralisme qui lui est si cher, et qui est le milieu où se meurent et vivent ses amis. Elle grossit ces fautes au-delà de toute expression. Toute préoccupation qu'elle est de ce travail, elle se garde bien d'ajouter que les conservateurs reconnaissent ces fautes, et que ceux qui ont failli sont tout-à-fait revenus, au moins pour le plus grand nombre, des erreurs qu'ils avaient embrassées comme accidentellement et par surprise. On compte très-peu de purs libéraux qui donnent ce noble exemple et cette preuve de sincérité.

On dirait, au contraire, que plus ils voient l'erreur, plus ils en sont pris.

Ce qui distingue essentiellement aujourd'hui le parti conservateur du parti libéral, c'est que le premier prend les vrais principes pour base de sa politique, et que le second n'appuie la sienne que sur les calculs de l'intérêt et sur l'intérêt de ses passions. Le parti conservateur tend à procurer le bien général en respectant et faisant respecter l'ordre; et, comme l'Eglise est le principe et le rempart de l'ordre en ce monde, il travaille à lui conquérir une pleine liberté d'action. Le parti libéral, au contraire, subordonne le bien commun aux intérêts éphémères des particuliers. Il envisage la politique comme un champ qui s'exploite par l'intrigue et par la ruse; il n'y voit d'autres devoirs à remplir que faire la chasse aux emplois, aux postes honorables et lucratifs. Bien décidé à user de tous les moyens, bons ou mauvais, qui peuvent le conduire à ses fins, il revendique la liberté du mal à titre de droit inviolable; il veut au moins qu'on le tolère. Comme l'Eglise, expression parfaite de l'ordre, combat nécessairement le mal, qui est le désordre par essence, il s'étudie à lui ravir sa liberté d'action, à l'asservir, à river ses chaînes chaque jour davantage.

Ainsi donc, lorsque notre parti libéral nous dit et nous répète que la religion n'a rien à voir dans la politique, cela signifie

d'abord que toute sa politique se résume à mettre en œuvre les moyens qu'ils croient propres à le conduire plus sûrement à la satisfaction de ses grossiers appétits, sans s'occuper du reste; cela signifie ensuite qu'il ne reconnaît point à la religion le droit de le contrarier dans la poursuite du but qu'il se propose d'atteindre, non plus que dans les moyens qu'il emploie; cela signifie enfin qu'il regarde l'Eglise comme une ennemie, parcequ'elle a un enseignement et des lois qui ne s'harmonient point avec la fausse liberté dont il veut jouir, et qu'il les combattra sans relâche pour le maintien de cette liberté.

Tel est le programme, le vrai programme du parti libéral, considéré dans la personne de ses chefs bas-canadiens, et s'il en a soumis un autre à Rome, selon que l'affirme dame Rétribution, il a menti et voulu tromper Rome, comme bien d'autres l'ont tenté avant lui. On met ce que l'on veut sur une feuille de papier blanc; mais de constantes aspirations, dont nombre de faits portent l'empreinte, témoignent avec autrement de force que n'importe quelle pièce écrite pour le besoin de la circonstance.

La dame Rétribution s'emmêle et se contredit joliment, lorsqu'elle entend de nous persuader que le parti libéral est excellent. Elle affirme que les libéraux ne veulent pas exclure la religion de la politique, et qu'un pareil dessein serait une utopie des plus absurdes. Puis elle ajoute: « Il n'est pas plus possible de séparer la religion de la politique, que de séparer l'âme du corps tant que l'homme a vie ici-bas. »

Tout cela est très-bien; mais alors comment se fait-il que, donnant quelques lignes plus loin le caractère distinctif du parti libéral, elle puisse nous dire: « Notre parti est purement politique... il fait la lutte sur le terrain strictement politique? » Si la religion doit être unie à la politique, comme l'âme au corps, pour lui communiquer la vie et l'empêcher par là de se dissoudre, de corrompre et de répandre la peste, comment expliquer que le parti libéral soit dans l'ordre en voulant être purement politique, n'agir que sur le terrain strictement politique? Il prétend donc ne reconnaître la religion sur ce terrain que lorsqu'il le voudra bien, et il s'autorise évidemment par là à déroger qu'il n'est que sur le terrain politique quoiqu'il ait mis le pied sur le terrain religieux.

En définitive, la dame Rétribution n'est orthodoxe qu'un instant et par par hypocrisie. Aussi se donne-t-elle bientôt le démenti à elle-même. Son parti purement politique, qui n'opère que sur le terrain politique, ne peut être tel qu'un sécularisant toutes les questions qu'il a à résoudre, et alors il exclut ou il opprime la religion.

C'est, d'ailleurs, ce qu'ont toujours voulu les chefs rouges bas-canadiens, qui sont aujourd'hui les chefs du parti libéral. Leur programme est tracé depuis longtemps et il demeure toujours le même, quoiqu'ils essaient parfois de donner le change. On trouve ce programme dans les opinions qu'ils ont toujours professées, dans ce qu'ils ont travaillé toute leur vie à obtenir, dans ce qu'ils se sont constamment proposé de réaliser, s'ils arrivaient un jour à s'emparer du pouvoir et à agir en maîtres. Ce programme est celui pour lequel M. Laflamme, dernièrement muni d'un portefeuille de ministre à Ottawa, a sans cesse combattu et dont il n'a jamais biffé un iota; c'est aussi celui de tous les autres qui composent le parti libéral dirigeant. Le voici dans ses principaux points:

« L'Etat doit être séparé de l'Eglise et il joint d'une souveraine indépendance. Toute loi votée par la majorité, est justifiée et revêt une autorité suprême. Elle oblige, tant qu'elle n'a pas été révoquée par la majorité; l'Eglise doit s'y soumettre, car elle n'est en réalité qu'une corporation qui n'a de droits que ceux que lui confère l'Etat. Guerre à tous les despotismes qui veulent nous ravir la liberté ou simplement la restreindre! Guerre donc au despotisme clérical qui étouffe la liberté de conscience! Nous voulons la liberté de penser et d'écrire, car tout homme est libre dans ses opinions et peut les manifester librement. L'autorité religieuse, qui s'arroge le droit d'empêcher les opinions de se produire et le droit de les condamner une fois produites, exerce un pouvoir vraiment tyrannique. Nous ne voulons pas en politique de l'influence religieuse ni de l'intervention cléricale, car en politique chacun doit se faire à lui-même sa conscience, sinon il n'est plus libre. L'autorité du Pape même est nulle quand elle s'exerce sur des matières qui ont trait à la politique. Le clergé étant rétrograde, ennemi du progrès et des lumières, parcequ'il veut exercer sa domination à la faveur de l'ignorance, rien n'est plus désirable que de soustraire la jeunesse à son influence; il faut en conséquence séculariser l'éducation. C'est l'Etat qui possède véritablement, et l'Eglise ne peut posséder que dans les limites qu'il permet et aux conditions qu'il impose. La dime est une

taxe que l'Etat a le pouvoir de supprimer, quand il lui plaira. »

Voilà, dans ses grandes lignes, le programme de M. Laflamme et des autres chefs libéraux. Il a été imprimé, réimprimé, puis répandu partout des centaines et des milliers de fois. La dame Rétribution passe très-légalement la-dessus. Elle appelle cela des paroles malheureuses, imprudentes, échappées dans la chaleur de la discussion; paroles auxquelles il ne faut pas attacher d'importance. Singularités échappées que les théories dont ont vécu l'Avenir, l'ancien National, le Difiicheur et le Pays, et dont vivent aujourd'hui le nouveau National, l'Evénement et le Réveil! Singulières imprudences que celles qui tendent de plus en plus à s'ériger en système et à servir de bases à l'ordre social et politique!

Qu'un semblable programme existe, il n'y a pas plus à en douter que de l'existence du soleil, d'autant moins qu'on a déjà commencé à le mettre à exécution. Et comment cela? En se ruant contre le clergé comme jamais encore on a eu l'audace de le faire avant ces derniers jours, pas même aux temps si mauvais de l'Avenir et du Pays. Ce que ces feuilles maudites n'ont fait que prêcher, on le met rigoureusement en pratique aujourd'hui. A Charlevoix et à Gaspé, on a, pendant des semaines et des mois, bafoué, vilipendé, même conspué devant des tribunaux civils l'enseignement de la chaire catholique. Le prêtre et sa doctrine sont les plus sérieux obstacles que les libéraux rencontrent dans la réalisation de leurs plans. Pour dévorer facilement les brebis, il faut se débarrasser du pasteur d'une manière ou d'une autre. Nos libéraux l'ont parfaitement compris, comme tous ceux qui obéissent à l'esprit du mal. Voilà pourquoi ils se sont attaqués aux prêtres tout d'abord. Ils ont cherché à les rendre impuissants en les intimidant et en les discréditant. Par l'intimidation, il leur fermaient la bouche; en les discréditant, ils étaient toute autorité à leurs paroles et ruinaient leur bénigne et salutaire influence, qu'ils rangent dans l'espèce qualifiée d'indue.

Et ils sont rusés et pervers à ce point que, tout en entreprenant une guerre d'extermination contre le clergé, ils s'efforcent de le persuader qu'ils n'agissent point à son détriment. C'est ainsi que vous les entendrez soutenir qu'à Charlevoix et à Gaspé ils n'ont nullement mis les prêtres en cause, encore moins le clergé en général; ils n'ont voulu que constater, prétendent-ils, si les paroles tombées du haut de la chaire avaient eu un bon ou un mauvais effet! Et il y a malheureusement quelques prêtres qui applaudissent à ces habiletés!

C'est donc évident, au moins pour ceux que n'avengle point le parti pris; le programme des chefs libéraux commence à s'inscrire dans les faits d'une façon vraiment alarmante et néfaste. Le plus difficile était l'entrée en matière, on l'a trouvée sous le voile de l'influence induc. Maintenant tout le reste ne tardera pas à suivre.

Je pourrais encore parler des questions de Manitoba et du Nouveau-Brunswick où nos libéraux se sont si bien moqués de la vérité et de la justice, que les orangistes d'Ontario ont pu les fouler aux pieds impunément; mais il me suffit de les rappeler pour rappeler en même temps qu'ils sont capables de toutes les trahisons, quand ils espèrent en tirer avantage.

Après cela, la dame Rétribution a belle grâce, en vérité, d'affirmer que nos libéraux sont de vrais catholiques, très-scrupuleux à l'endroit du respect et de l'obéissance dus à l'Eglise. Toujours les partisans condamnés de l'erreur ont tenu au titre de catholiques; mais toujours aussi leur but en cela a été de prévenir la défiance qu'ils inspirent naturellement. Non, nos libéraux ne sont pas de vrais, de sincères catholiques; car les uns professent des doctrines que l'Eglise réprouve comme impies, et les autres, sans professer eux-mêmes de telles doctrines, appuient cependant ceux qui les soutiennent et les défendent. Si dame Rétribution est si sûre que ses libéraux sont de vrais catholiques, qu'elle ne se contente pas de l'affirmer, mais qu'elle le fasse voir.

Elle le tente indirectement. Le moyen auquel elle a recours est aussi original que ridicule. Elle invoque, et cela d'un grand sérieux, l'autorité de Mgr. de Gap, en France, de Mgr. de Gap qui écrit lettres sur lettres pour dire que l'Eglise ne condamne aucune forme de gouvernement. Il s'agit bien de cela, en vérité, et nous voilà bien avancés après avoir lu les lettres de Mgr. l'évêque de Gap. Qui jamais parmi nous a soulevé la question des diverses formes de gouvernement à adopter? Absolument personne. Or, parcequ'Mgr. de Gap parle des discussions relatives aux diverses formes de gouvernement, et qu'il reconnaît à chacun la liberté de se prononcer pour celle qui lui plaira davantage, la dame Rétribution voudrait assimiler ce qui se passe au Canada, en fait de luttes politico-religieuses, au cas que discute Mgr. l'évêque de Gap. Il n'y a pas l'ombre de si-

militeuse évidemment; mais qu'importe. On peut en imposer par ce tour de logique aux esprits superficiels et irrédicibles, et cela suffit à la dame Rétribution. Parmi nous, il n'est pas question le moins du monde de forme de gouvernement; tous acceptent celle qui est établie. La question est uniquement de savoir quels intérêts on va promouvoir à l'aide de cette forme: les intérêts de l'erreur et du mal ou les intérêts de la vérité et du bien. La véritable question est là, et par conséquent ce que pense ou ce que dit Mgr. l'évêque de Gap a peu d'importance pour nous, ne nous intéresse pas du tout même, au point de vue pratique.

Voiez nos bons libéraux bas-canadiens! Ils s'en vont à réimprimer et à commenter les lettres de Mgr. de Gap qui ne nous regardent en aucune façon, et c'est à peine s'ils daignent faire allusion à la lettre collective de nos évêques en date du 22 septembre 75. Ils gardent aussi un très-respectueux silence sur les nombreux brefs du Pape concernant le libéralisme. S'ils en parlent quelquefois, c'est pour dire que ces pièces sont d'origine très-respectable, sans doute, mais qu'elles n'ont trait à rien à peu près de ce qui existe au Canada. Quant à Mgr. de Gap, ah! c'est bien différent! Il s'occupe de nos affaires, lui, disent-ils, et il les connaît si bien qu'il déclare notre libéralisme très-orthodoxe.

Je redirai à la dame Rétribution qui, de retour de ses excursions en pays étranger, ne parvient pas à découvrir de catholiques libéraux chez nous, que ces catholiques se trouvent parmi ceux qui appuient en politique l'honorable avocat de la cause Guibord, M. Laflamme; qui l'appuient de plein gré, sans nécessité aucune, en lui confiant le mandat qu'il sollicite et qu'ils sont bien libres de lui refuser. Ces catholiques se trouvent encore parmi ceux qui applaudissent aux efforts faits en faveur du dit M. Laflamme et de ses pareils. Et, en effet, puisqu'il faut en croire Pie IX, les catholiques libéraux ne comptent pas parmi les impies qui haïssent l'Eglise, mais parmi ceux qui, obéissant à l'amour d'une fausse conciliation, prêtent une main amie aux entreprises des pervers; qui secondent, par le silence seul ou autrement, les desseins des impies.

Mais, objecte encore la dame Rétribution, il n'y a pas ici de catholiques libéraux, puisque le catholique libéral, tel que Mgr. Lynch, archevêque de Toronto, en fait le portrait, n'existe pas parmi nous. Je voudrais bien le croire; mais comme Pie IX fait un portrait du catholique libéral qui n'est pas du tout celui que nous présente Mgr. Lynch, j'estime qu'il faut rester du côté du Pape. Voici les deux portraits en regard; on pourra juger de leurs différences essentielles:

<p>PIE IX.</p> <p>Le catholique libéral est celui qui, plein de confiance pour son avenir, se livre à un large enseignement apostolique, et se fait écouter par un grand nombre de personnes; qui ne hait pas l'Eglise, mais qui, au lieu de se consacrer à sa défense, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mépris, et en entrant dans les opinions des pervers, se livre à leur propagation, et sous le voile spécieux du zèle et de la charité, prête une main amie aux entreprises des pervers; qui rejette avec horreur toute érection de statues, de statues, de statues, et qui, par amour d'une fausse conciliation, favorise de ses paroles et de ses opinions, qui, au lieu de se consacrer à la défense de l'Eglise, se livre à son déshonneur et à son mé</p>

Le principal et les professeurs de l'école Normale-Laval.

Le président et les membres de la Commission du Havre.

Le président et les membres du bureau de commerce.

La Presse.

Les élèves de l'Université-Laval.

La société St. Jean-Baptiste (dont le défunt fut un des fondateurs).

Les autres sociétés nationales, suivant l'ordre d'ancienneté.

La société littéraire et historique de Québec.

L'Institut-Canadien.

L'Institut littéraire de St. Patrice.

L'Institut catholique et littéraire de St. Patrice.

Les sociétés chorales.

Les élèves du collège Morin et du High School.

Les élèves de l'école Normale-Laval.

Les sociétés ouvrières.

Les citoyens.

Club National.

L'hypocrisie libérale vient encore de se mettre au grand jour, malgré que le National ait cherché à se dissimuler.

Jeudi dernier, dans le lieu ordinaire de leurs séances, nos jeunes nationaux du Club National, débattaient la question de l'Intervention du Clergé dans les élections.

Je ne veux pas entrer dans le détail, ni faire une longue appréciation de toutes les vus exagérées qu'on a émises contre l'intervention du clergé dans les élections.

Je dirai seulement, quoique je sois un chaud réformiste, que le rapport du Witness concernant les exagérations dans lesquelles sont tombés, excepté un seul, tous les autres discutants dans cette séance du Club National, est parfaitement exact.

Le Witness prodigue son épécus libéral aux orateurs qui ont pris part à cette discussion.

Le public peut juger maintenant de quelle nature sont les principes énoncés ce soir-là par nos partisans de la vieille école libérale.

Je suis réformiste, il est vrai, mais il m'a fait peine de voir mes amis tomber dans de telles exagérations de principes. C'est ainsi que le parti national mérite les foudres du clergé. Tant que notre parti n'aura pas de principes fixes et qu'il ne fera que louver, il aura toujours petite chance de succès, et devra tout attendre du hasard.

Ce matin, le National donne un compte-rendu de la lutte en question. Il me donne pas le sens et la portée des principes pronés par MM. Forget, Couillard, Desrosiers, et autres.

Ce qui me frappa surtout, c'est de voir que le National de ce matin ne rend pas toute la justice qui est due à M. Elzéar Paquin, mon ami, qui est aussi réformiste, et qui m'a demandé de l'accompagner au club, ce soir-là.

M. E. Paquin a démontré, d'après la philosophie, de l'histoire, que le vrai progrès et la vraie civilisation des peuples ont toujours appartenu et appartiendront toujours à l'Eglise Catholique. Les vues de M. Paquin sur l'intervention du clergé sont, ce me semble, appuyées sur la doctrine catholique. Il s'est prononcé contre l'intervention du clergé dans les élections, mais pas de la manière de nos libéraux Catholiques. Il s'est parfaitement expliqué à ce sujet, et je crois que si la distinction de M. Paquin est bonne, le clergé a raison d'intervenir souvent dans les élections contre certains candidats du parti de la Réforme. J'espère que M. Paquin aura encore occasion de nous développer ses idées relativement à ce grave sujet.

UN AMI D'ELZÉAR.

Nos remerciements à l'auteur pour l'envoi d'une copie de la Onzième livraison du Supplément à l'Annuaire de Ville-Marie dont nous donnons ci-après le Sommaire :

IV. Eglise Pa. oss. n. N. D., 1830-1878. Comité pour recueillir des souscriptions 1822. Grand-messe chantée pour faire réunir le dessin de la construction, 1823. Comité pour surveiller la bâtisse. — Demande de lettres d'amortissement. — Achat des terrains pour la nouvelle église. — Mgr. Laurent permit la construction. — Bénédiction d'une croix sur le terrain de l'église. — Bénédiction de la première pierre. — Bénédiction de la nouvelle église, 1823. — Première messe dite dans la nouvelle église. — Première grande messe chantée dans la nouvelle église. — Premier vote de bannes, dans la nouvelle église. — Comité pour la direction des affaires pecunaires de la fabrique, 1830. — Décès de M. LeSautour, Ptre. S. S. — Découvertes des cinq premières pierres de la nouvelle église. — Bénédiction de la cloche Marie-Angélique. — Décès de M. O'Donnell, architecte de l'église paroissiale. — Cont. de construction de l'église. — Inauguration des reliques de St. Maximin, 1831. — Bénédiction de la chapelle de la Nativité au couvent Ste. Marie, 1838. — Bénédiction de la chapelle de la Visitation, Côte de la Visitation, 1831. — Première messe dite dans la nouvelle prison, courant Ste. Marie, 1830. — Comité pour recueillir des souscriptions pour l'érection des deux Tours, 1830. — Première visite pastorale et ordonnance de Mgr. Im. Bourget, 1813. — Arrivée, à Montréal, des dix cloches, 1813. — Tou et gamme de la Bénédiction de — Noms et poids de la — Arrivée, à Montréal, du premier Gros Bourdon, 1813. — Bénédiction de — Arrivée, à Montréal, du second Gros Bourdon, 1817. — Bénédiction de do.

Cette livraison complète le 1er volume de l'Annuaire de Ville-Marie.

A la demande de plusieurs souscripteurs, l'auteur de l'Annuaire de Ville-Marie publiera pour être une 12e livraison, contenant une table alphabétique — A vendre chez Z. Chapleau & Labelle, Libraires, Notre-Dame, moyennant 25 cents par livraison. Les souscripteurs ne payent que 12 1/2 cts. Les nouveaux souscripteurs pourront obtenir, chez l'auteur, les 12 livraisons pour 12 1/2 cts et l'édition de 1864 pour 25 cts.

De tout et partout.

— Les changements ecclésiastiques suivants ont été faits dans les cures de la partie nord du diocèse de St. Jean, N. B. : Le Révd. Père Bazoge, de la Congrégation Ste. Croix, remplacé le Révd. M. Vanier à la cure de Cocagne.

Le Révd. M. F. X. Babineau, ci-devant curé de Bouctouche, est transféré à Kings-ton et au village de Richibouctou, en remplacement du Révd. M. J. C. Murray.

Le Révd. M. Jos. F. X. Michaud, curé d'office de la cathédrale de St. Jean, remplace Messire Babineau à la cure de Bouctouche.

— Comme l'annonce nos dépêches de samedi matin, le projet de loi de M. Taillon, demandant pour les Sœurs de la Providence le privilège d'exercer certaines industries, a été adopté en comité le 15 du courant.

Le vote en comité sur le bill des Sœurs de l'Asile de la Providence, a été de 17 pour l'adoption du préambule et 8 contre. Ce vote, à l'exception de M. Préfontaine, qui a voté contre et de M. Wurtelle qui s'est prononcé en faveur de la mesure, a été une division tranchée des protestants d'un côté et des catholiques de l'autre. Les libéraux canadiens-français formant partie du comité ont généralement éludé le vote.

— Nous lisons dans le *Moniteur Acadien* :

La presse anti-catholique du Canada tout entier et particulièrement celle des provinces maritimes, fait grand bruit autour de la prétendue intervention du clergé catholique dans les élections de Québec et notamment à Jacques-Cartier et à Montmagny. Les rapports échevés du Witness, et nous regrettons d'avoir à le dire, de quelques-uns de nos confrères catholiques de la province de Québec, ont été reproduits en grosses lettres et à grand renfort d'entêtes en caractères frappants ; et les feuilles ennemis de crier sus aux prêtres, d'accuser notre beau et pieux clergé et de le couvrir d'injures. On oublie que ce que l'on reproche au clergé catholique a été fait en maintes occasions, et encore avec bien plus d'éclat, par les ministres de toutes les autres dominations. Toujours deux poids et deux mesures avec cette presse, qui combat avec tant d'acharnement l'intervention du clergé dans la politique.

Le *Patriot* de Charlottetown mérite certainement de figurer au premier rang des aboyeurs et l'élection de Jacques-Cartier lui a fourni l'occasion de déverser sa bile contre l'intervention ecclésiastique. Notre excellent confrère du *Herold* lui met ce qui suit sous le nez :

« Mais on n'a pas dit un mot de semblable aux dernières élections locales, alors que tous les ministres protestants ont employé leur influence et pour la plupart donné leurs voix pour supporter le « glorieux système des Ecoles libres. » Le courant était en faveur de la politique du *Patriot*. Les catholiques devaient être « déracés et l'esprit déiste de notre confrère ne s'inquiétait pas par qui ils étaient foulés aux pieds pourvu que la fin fût accomplie. »

LE LAIT DE MAGNÉSIE DE PHILIPS

LE LAIT DE MAGNÉSIE DE PHILIPS est une préparation que nous soumettons au jugement éclairé du public. Etant liquide et libre d'acide carbonique, il est clair et évapore qu'il seule a le droit d'être considérée comme la Magnésie exclusive à user dans le traitement des malades. S'agit-il de la préparation semblable à celle du lait, il rend très-précieux pour les enfants et dans les dérangements des organes digestifs des adultes. A vendre chez tous les Pharmaciens.

Dissolution de Société.

LES sousignés ont, ce jour (le 13 Décembre 1876) dissout la Société ci-devant existant sous le nom et raison de LAOCHANCE & DUBOIS, comme manufacturiers de Cercueils et Entrepreneurs de Pompes funèbres.

En conséquence, M. Napoléon Lachance est autorisé à payer et recevoir toutes les dettes contractées par la ci-devant Société.

NAPOLEON LACHANCE,
JOS. QUINTIN dit DUBOIS.

13 Décembre 1876.

Défense d'Avancer.

M. NAPOLEON LACHANCE, commerçant et Entreprenneur de Pompes funèbres, se rendant responsable de toutes dettes contractées en son nom, par d'autres personnes que par lui-même (ou son épouse) sans un ordre signé de sa main.

NAPOLEON LACHANCE,
13 Décembre 1876.

COUR SUPERIEURE.

CANADA :
Province de Québec,
District de Montréal.

DAME MELINA GUILTEBER, épouse de Ovide Houle, défendeur, de la Cité de Montréal, demanderesse.

vs.
Le dit OVIDE HOULE, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le seizième jour de Décembre courant.

Montréal, 26 Décembre 1876.

TRUDEL, TAILLON et VANASSE,
Procureurs de la Demanderesse.

AUCUN TONIC

n'a été aussi hautement apprécié par ceux qui souffrent de la Dyspepsie que le

VIN DE QUININE

DE

CAMPBELL,

et aucune Médecine de nos jours

a obtenu un Succès Semblable,

agissant principalement sur cet organe le plus important du système que l'on appelle

"L'ESTOMAC."

Ce remède est d'une valeur inappréciable dans les cas où la digestion est lente, l'appétit faible et irrégulier, ainsi que dans ceux de découragement et quand le manque d'énergie vitale se fait sentir.

Des milliers de personnes peuvent attester que c'est sans contredit la meilleure

Médecine Tonique du Siècle.

Évitez les contrefaçons et rappelez-vous que

Vin de Quinine de Campbell

est le seul qui soit original et réel.

En vente chez Gravel & frères, coin des rues St. Laurent et Craig.

LIGNE DIRECTE

entre

BOSTON ET MONTREAL.

Route la plus directe par la ligne du Central Vermont.

ARRANGEMENTS D'ETE, COMMENCANT LE 20 MAI 1876.

L'EXPRESS DE JOUR part de Montréal à 9.05 hrs. a.m., arrivant à Boston via Lowell à 9.45 hrs. p.m.

TRAIN pour Waterloo de Montréal à 2.45 hrs. p.m.

EXPRESS DE NUIT de Montréal à 3.00 hrs. p.m., pour Boston via Lowell, Lawrence et Fitchburg; aussi pour New York via Springfield et Troy, arrivant à Boston à 7.15 hrs. a.m. et à New-York à 7.00 hrs. n.m., et via Springfield à 12.30 p.m.

TRAIN POUR LE NORD ET L'OUEST

EXPRESS DE JOUR de Boston via Lowell à 8 hrs. a.m., de Troy, à 8.30 hrs. a.m., arrivant à Montréal à 9.20 hrs. p.m.

EXPRESS-Quinte Troy, N. Y. à 8.30 a.m. arrivant à Montréal à 9.30 p.m. Ce train se relie à Troy avec le Fast Mail Train, quittant New-York à 1 heure du m. m. m. m.

EXPRESS DE NUIT de Boston à 6 hrs. p.m. via Lowell et New-York à 3 heures p. m., via Springfield, et via Troy à 4.00 p. m., arrivant à Montréal à 8.45 hrs. p.m.

Les chars de nuit entre Montréal et Boston et Montréal et Springfield, et des chars de nuit de Wagner entre St. Albans et New-York via Troy.

Des chars salons de Pullman sur les trains express de jour entre Montréal et Boston.

Pour les tarifs et conditions de fret, s'adresser au bureau du Central Vermont, 136, Rue St. Jacques.

J. W. HOBART, Surint. Genl.

Témoignage Medical

EN FAVEUR DU

VIN de QUININE

DE

DEVINS & BOLTON

Le précédent Annuaire a fait connaître un des premiers effets ingénieux de l'invention de la moutarde en feuilles de Paul Rigolot, dont l'apparition était toute récente, et nous lui prédions ce succès qui ne fait jamais défaut aux choses utiles, au progrès véritable.

Nous y revenons après un an d'épreuves thérapeutiques, pour constater que le nouveau Sinapisme à pichement réussit. Le corps médical tout entier l'a accueilli avec une faveur unanime.

Les inventions réellement bonnes sont si rares par le temps présent, qu'on ne s'étonnera pas de nous voir faire à celle qui a comblé notre pronostic favorable par un an d'heureuses expériences.

PARISSEL, Ancien préparateur de l'École de Pharmacie de Paris, etc.

(Annuaire pharmacologique, 1869, page 239.)

OBSERVATION IMPORTANTE.

Le Papier Rigolot a une qualité précieuse dans les cas graves, celle d'agir de suite. C'est un médicament précieux.

Pour les enfants et les personnes délicates ou nerveuses, on a un moyen très simple de graduer la volonté, et suivant l'impressionabilité du sujet, l'action du sinapisme, en interposant, suivant le cas, deux ou trois feuilles de Papier buvard mouillées, entre le sinapisme et la peau. Un vieux linge fin mouillé (percale ou jaconas) rempli le même office que le papier buvard.

Pour la Vente en gros :

24, Avenue Victoria, 24, à Paris.

Pour la vente au détail : Dans toutes les Pharmacies.

AGENT POUR LE CANADA :

A. DELAU,

223, Rue McGill, Montréal.

NOUVELLE ANNONCE.

Fabrication Mécanique Brevetée

PAPIER

RIGOLLOT

OU

Moutarde en Feuilles

POUR

SYNAPISMES

Adopté par les hôpitaux de Paris, par les ambulances et hôpitaux militaires, par la marine nationale française et par la marine royale anglaise.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DU HAVRE, 1868.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION DE PARIS, 1872.

MÉDAILLE DE BRONZE A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE TRIESTE, 1871

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON, 1872.

DIPLOME D'HONNEUR A L'EXPOSITION MARITIME DE PARIS, 1875.

Sous le nom de Moutarde en feuilles, j'ai innové une forme nouvelle de sinapismes qui supprime tous les inconvénients attachés à l'emploi de la farine de moutarde en cataplasme.

Au lieu des opérations multiples, désagréables et dispendieuses que nécessite l'application d'un sinapisme par la méthode ordinaire, il suffit de mouiller une de ces feuilles en la plongeant dans l'eau ordinaire pendant une demi minute, et de l'appliquer ensuite sur la peau, pour obtenir le même effet qu'avec un cataplasme de moutarde. On évite ainsi de salir les linges, d'incommoder le malade et son entourage par l'odeur désagréable et la vapeur aigre qui s'exhalent du cataplasme.

Voici, d'ailleurs, en quels termes les maîtres de la science caractérisent cette nouvelle forme de sinapisme. Je leur laisse la parole, ne voulant pas faire moi-même l'éloge de mon invention.

P. RIGOLLOT,

Ancien interne des hôpitaux, lauréat de l'École de Pharmacie, 24, avenue Victoria, Paris.

Conservé à la poudre de Moutarde toutes ses propriétés, obtenir en peu d'instants, avec facilité, un effet décisif, avec la moindre quantité possible de médicaments, voilà les problèmes que M. Rigolot a résolus de la manière la plus heureuse ; aussi, son Sinapisme en feuilles se trouve-t-il dans toutes les familles car la résorption rapide qu'on obtient ainsi est une indication d'urgence dont l'opportunité se rencontre dans bien des maladies, etc.

A. BOUHARDA,

Professeur d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine. (Annuaire de Thérapeutique, — 1868, page 201.)

Sous le nom de Moutarde en feuilles, M. Rigolot a introduit dans la thérapeutique des sinapismes extrême-ment actifs et très commodes, dont l'usage a été adopté dans les hôpitaux de Paris etc.

REGNAULD, Professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine, directeur de la Pharmacie centrale des hôpitaux. (Traité de Pharmacie théorique et pratique, de Soubeiran, 6e édition, page 675.)

Le précédent Annuaire a fait connaître un des premiers effets ingénieux de l'invention de la moutarde en feuilles de Paul Rigolot, dont l'apparition était toute récente, et nous lui prédions ce succès qui ne fait jamais défaut aux choses utiles, au progrès véritable.

Nous y revenons après un an d'épreuves thérapeutiques, pour constater que le nouveau Sinapisme à pichement réussit. Le corps médical tout entier l'a accueilli avec une faveur unanime.

Les inventions réellement bonnes sont si rares par le temps présent, qu'on ne s'étonnera pas de nous voir faire à celle qui a comblé notre pronostic favorable par un an d'heureuses expériences.

PARSEL, Ancien préparateur de l'École de Pharmacie de Paris, etc.

(Annuaire pharmacologique, 1869, page 239.)

OBSERVATION IMPORTANTE.

Le Papier Rigolot a une qualité précieuse dans les cas graves, celle d'agir de suite. C'est un médicament précieux.

Pour les enfants et les personnes délicates ou nerveuses, on a un moyen très simple de graduer la volonté, et suivant l'impressionabilité du sujet, l'action du sinapisme, en interposant, suivant le cas, deux ou trois feuilles de Papier buvard mouillées, entre le sinapisme et la peau. Un vieux linge fin mouillé (percale ou jaconas) rempli le même office que le papier buvard.

Pour la Vente en gros :

24, Avenue Victoria, 24, à Paris.

Pour la vente au détail : Dans toutes les Pharmacies.

AGENT POUR LE CANADA :

A. DELAU,

223, Rue McGill, Montréal.

ORNEMENTS D'EGLISES, ETC.

MAISON CANADIENNE D'Ornements d'Eglises!

BRODERIE et CHASUBLERIE 270 Bronze et Orfèvrerie pour EGLISES

Rue Notre-Dame, Montreal.

AGENTS GÉNÉRAUX Pour la Maison Pour les Célèbres

FROC. ROBERT & FILS HARMONIUMS ORGUES

FRANCE POUR LA Eglises et Salons

Statuaire Religieuse De la Fabrique

Chemins-Croix, etc. Horace Waters & Fils.

COUTU & LANCTOT

Constamment en Magasin VIN DE MESSE, analysé et spécialement recommandé par les Autorités Ecclésiastiques.

Huile d'Olive de première qualité, Veilleuses et Flottants de toutes sortes, Cierges, Bougies, Encens, Métrins à Soutane, Ceintures, laine ou soie, Barrettes, etc.

Pour Communautés.—Un assortiment complet de Sacs Noir, Blanc et Violet.

Pour Collèges.—Draps, Casquettes et Ceintures blanches ou vertes pour Ecoles, Coton et Toile à Draps, Couvertures de Lits, etc., etc.

Rare Avantage! Rare Avantage!!

Venant d'être reçu d'Europe deux Fonds de Magasin

S'élevant à au-delà de 250,000 francs, qui consiste en un assortiment d'ORNEMENTS et BRONZES D'EGLISES, le tout pour être vendu au prix des Manufactures d'Europe; que les Messieurs du Clergé et les Communautés Religieuses s'empressent de monter leurs Eglises et Chapelles.

Le tout est garanti en bon ordre et condition et de première qualité.

COUTU & LANCTOT,

270, Rue Notre-Dame, Montréal.

20 Juillet 1876.

La POUDRE DE LUGO aujourd'hui connue sous le nom de QUINQUINA dont les propriétés fébrifuges furent découvertes par les missionnaires Jésuites du Pérou, possède des vertus et qualités reconnues par plusieurs des principaux médecins de la Puisseance.

Sous le pontificat de Urbain VII, le cardinal de Lugo importa à Rome cette poudre merveilleuse qui donna des résultats plus consolants.—Depuis sa découverte et ses heureux résultats, cet article est en vogue dans tous les pays du monde.

Le R. P. Annot (Français) qui fut confesseur de Louis XIV, pendant plusieurs années, obtint la guérison de ce monarque. Aussitôt elle fut répandue par toute la France et ramena à la santé plusieurs personnes atteintes des fièvres et autres maladies. D'autres pères de la Compagnie de Jésus l'introduisirent en Chine où il guérit l'empereur Kang Hi, ce qui contribua à assurer aux missionnaires Jésuites la protection du grand prince.

Ainsi, après ces quelques lignes, preuves de tant de guérisons et d'approbation, on ne peut douter de l'efficacité du

Vin de Quinine de Campbell.

En faisant usage de ce "TONIQUE CORDIAL" les personnes malades ou malheureuses, deviennent, (comme il l'est prouvé chaque jour,) forte en bonne santé et heureuse.

Pour une piastre on peut se procurer une bouteille de ce merveilleux remède chez MM. KENNETH, CAMPBELL & Cie, Medical Hall, chez M. E. Mathieu et frères, 88 rue Notre-Dame, ou chez les principaux Pharmaciens et Epiciers de Montréal et des villes de la Puisseance.

19 Février 1876.

AU CLERGÉ ET AUX COMMUNAUTÉS.

O. DEBLOIS

FABRICANT DE

Dales, Dalleaux,

CORNICHES EN TOLE GALVANISÉE

COUVERTURES EN ARDOISE, et autres métaux, etc.

Ouvrages en Plomb, Gaz et Fournaises.

Bureau : 220 Rue St. Laurent, Atelier : 270 1/2 Rue St. Charles Borromée

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!

Le remède le plus efficace pour la destruction des Vers qui sont encore connus sont

LES PASTILLES À VERS VÉGÉTALES DE DEVINS

Admises et recommandées par la Faculté Médicale comme spécifique pour tous les cas de Vers intestinaux.

LAIT DE MAGNÉSIE DE PHILLIPS

Est un apératif et anti-acide agréable.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Sous les nom et raison de

BENARD, BASTIEN & CIE.

MARCHANDS DE BOIS BOIS DE SCIAGE ET DE CHARPENTE

125 sousignés ont formé une société sous les nom et raison sociale de

BENARD, BASTIEN & CIE.

et continueront le commerce de Bois de Sciage Bois de Charpente, etc., comme successeurs de la ci-devant société de JORDAN & BENARD.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE D'OTTAWA

CAPITAL, 1,000,000

BUREAU PRINCIPAL.....OTTAWA

Président, L'Hon. JAMES SKEAD, | Secrétaire, JAMES BLACKBURN,

\$50,000 EN ARGENT COMPTANT sont déposés entre les mains du Gouvernement pour la protection des Porteurs de Polices d'Assurances.

DIRECTEURS A MONTREAL:

JOHN S. HALL, Ecr. Maire, Rivière St. Pierre L'ECHEVIN NELSON, H. A. NELSON & Fils. J. AID. QUINCY, M.P. A. PROUDFOOT M.D., Oculiste, etc. HON. P. MITCHELL, Ecr. M.P. HON. M.P. N. GAGNON, Urbain.

Cette Compagnie n'admet pas de Risques plus hasardeux que les Propriétés de la Ferme et les Résidences Privées.

ELLE ASSURE CONTRE LES PERTES OU DOMMAGES CAUSÉS PAR LE FEU ET LA Foudre.

Les Propriétés rurales, les Résidences Privées, les Églises, les Couvents et le Risque de semblable nature. Aussi leur contenu. On ne donne pas d'assurance contre les Risques des Manufactures ou Établissements de Commerce, évitant ainsi les pertes produites par des incendies désastreux, et auxquelles sont sujettes beaucoup de Compagnies.

Les Cultivateurs et autres possédant des maisons d'habitation privées trouveront un grand avantage à s'assurer à cette Compagnie, parce que ses taux et les conditions de ses Polices sont bien plus libérales que celles des Compagnies faisant des affaires générales.

Le public assureur remarquera que notre DÉPÔT est fait en ARGENT COMPTANT, et non en Stock ou Débentures qui pourraient être d'une valeur douteuse.

Les taux de Primes et toutes informations requises seront données en s'adressant à

G. H. PATTERSON, Agent-General, 97, RUE S. JACQUES, Coin de la Place d'Armes.

Dr. M. F. E. VALOIS, Inspecteur, 15 Mai.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA.

180, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Capital, - - - - \$1,000,000.

Elle Assure les Fermes et les Résidences Privées.

AVANTAGES OFFERTS:

La Compagnie est limitée par sa Charte et n'assume rien de plus hasardeux que les Résidences et les Propriétés des Cultivateurs.

Elle paie toutes pertes causées par la foudre, que l'incendie s'en suive ou non. Elle assure les bœufs contre la mort par la foudre, soit dans les basses ou sur les dépendances de l'assuré.

C'est une institution purement canadienne; ses affaires sont bornées à la Puissance du Canada, et elle est sous l'administration d'hommes qui depuis de longues années se sont consacrés à cette branche importante d'assurance et connaissent parfaitement les besoins de la classe agricole.

OFFICIERS:

WM. ANOUS, Président. A. DESJARDINS, M. P., Vice-Président. EDWARD GOFF, Direc-Gérant et Sec. J. H. SMITH, Inspecteur en-Chef.

Les personnes désirant s'assurer à cette Compagnie devront éviter avec soin de confier leurs risques aux agents des compagnies rivales, qui prétendent que la Compagnie qu'ils représentent est la même que la nôtre. Nous avons entendu dire qu'au sujet de cette manœuvre d'assurances, on a vu des victimes de cette manœuvre d'assurances.

N.B.

21 Juillet 1876.

"COMPAGNIE D'ASSURANCE "NATIONALE."

(INCORPORÉE PAR ACTE SPÉCIAL DU GOUVERNEMENT.)

CAPITAL - - - - - \$2,000,000

AVEC POUVOIR D'AUGMENTER JUSQU'A \$5,000,000.

ACTIONS: \$100 CHAQUE.

BUREAU PRINCIPAL, 186, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

PRÉSIDENT—ALEX. W. OGILVIE, Ecr., M.P.P.

1er VICE-PRÉSIDENT—WILLIAM ANGUS, Ecr.

2nd VICE-PRÉSIDENT—EDWARD H. GOFF, Ecr.

SECRETAIRE—HENRY LEE, Ecr.

INSPECTEUR EN-CHEF—CHS. D. HANSON, Ecr.

SOLICITEUR—T. C. HATTON, Ecr.

DIRECTEURS:

ALEX. OGILVIE, Ecr., M. P. P. WILLIAM ANGUS, Ecr. EDWARD H. GOFF, Ecr. DAVID SINCLAIR, Ecr. JOHN McGAUVAN, Ecr., M. P. P. RICHARD WHITE, Ecr. ALPHONSE DESJARDINS, Ecr., M. P.

THOMAS FOSTER, Ecr., (Echevin.) E. H. TRUDEL, Ecr., M. D. ALEX. SHANNON, Ecr. THOMAS B. WOOD, (de la Compagnie d'Assurance Etus, Toronto. ALEX. CRAWFORD, Ecr., Windsor, Ont. PETER McCALLUM, Ecr., Cobourg, Ont.

BANQUIERS:

BANQUE D'ECHANGE DU CANADA

PROSPECTUS.

La COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE de Montréal a été incorporée en vertu d'un acte passé à la dernière session du Parlement de la Puissance dans le but de s'occuper des affaires d'assurance.

Les fondateurs pensent qu'il y a place pour de nouvelles compagnies d'assurance canadiennes et que non seulement leur organisation fournira de nouvelles facilités, mais encore rassemblera un but patriotique en créant des Institutions Locales, qui rendront dans le pays les capitaux nécessaires à son développement.

Jusqu'à présent, presque toutes les affaires d'assurance au Canada, soit contre le feu, soit sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans le pays, et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à \$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au moment de la souscription, ce qui assurera \$200,000 à la Compagnie, somme bien suffisante pour commencer sagement les affaires. Le reste du capital sera requis sur la demande des Directeurs, mais on suppose qu'il ne sera pas nécessaire de faire de nouveau appel.

Le Secrétaire dont la Compagnie s'est assurée les services est un homme qui a acquis une expérience sérieuse des affaires dans la Compagnie américaine.

On recueille maintenant des souscriptions dans toute l'étendue de la Puissance, et ses fondateurs doivent commencer bientôt les affaires.

Les Livres d'Actions sont ouverts au Bureau du sousigné, No. 245, Rue ST. JACQUES, on pourra obtenir toutes les informations nécessaires.

EDWARD H. GOFF,

Administrateur pro-tem.

ORNEMENTS D'EGLISES—LOTTERIE, ETC.

MANUFACTURE FRANCAISE D'Ornements d'Eglises

220, Rue Notre-Dame, Montreal.

COULAZOU & BEULLAC

Dépôt de Statues et Vitreaux des Etablissements Artistiques de Bar-le-Duc (France), approuvés par Notre Saint Père le Pape Pie IX, bref du 5 Mai 1865.

ATELIER DE

Peinture et de Decoration Religieuse

DANS LES DEPENDANCES DE L'ETABLISSEMENT.

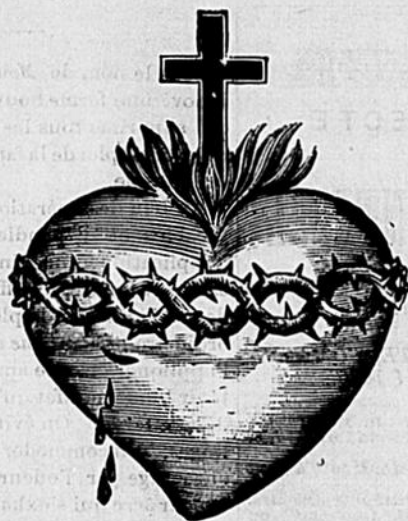
Succursales: Lyon, Paris, Metz, Bruxelles, Londres et Montréal.

Médailles d'or 1ère classe pour les broderies, bronzes et orfèvrerie d'Eglise aux expositions de Marseille, Montpellier et Nîmes.

Pour les vitreaux et statues religieuses, grandes médailles d'excellence aux expositions universelles de Paris, Londres, Dublin et Saragosse, médailles d'or aux expositions des beaux arts Paris et Bruxelles.

Grand prix d'honneur pour les vitreaux d'église, Rome 1870, 1er prix pour la statue religieuse Rome 1870.

Toutes les demandes doivent être adressées à M. R. BEULLAC, directeur de la Succursale de Montréal, 220, Rue Notre-Dame. Montréal, 28 juin 1876.



Grande Loterie du Sacré-Coeur

Cette Loterie, destinée à venir en aide à trois grandes œuvres catholiques: le Carmel, le Collège Commercial des Frères des Ecoles Chrétiennes et l'Eglise de l'Immaculée Conception, est hautement approuvée par Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal.

Elle est sous le patronage de l'Hon. Juge Coursol, Président du Comité du Sacré-Coeur, des Honorables J. A. Chapleau et Gédéon Ouimet, de L. A. Jetté, M. P. R. A. R. Hubert, Protonotaire, C. A. Leblanc, Sheriff, E. H. Trudel, M. D., M. P. Ryan, O. J. Devlin, Alfred Larocque, sr., C. Rodier, Pierre l'Espérance et de Michel Stewart, Ecr., et sous la surveillance des membres de trois comités.

VALEUR DE LA LOTERIE.

Table listing lottery prizes and their values, including categories like 'Bourse en or de...', '20 chasubles...', '200 objets...', etc.

Toutes les plus sages précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté, le comité de Direction est composé d'un Prêtre, du Vicesieur Provincial des frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'une loyauté parfaite qui président à toutes les affaires de la Loterie et le Directeur-Gérant a fourni un cautionnement considérable.

Le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise, par la voie des journaux.

Le jour et le lieu du tirage seront annoncés dans le mois de Janvier prochain.

Les billets sont en vente au bureau du Directeur-Gérant.

Le onzième billet est donné à celui qui en achète ou en vend dix.

Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. X. Lanthier, Ecr., Président du Comité de Direction; Benjamin Clément, Ecr., Secrétaire-Trésorier du bureau de Direction et de F. X. Cochue, Ecr., Directeur-Gérant ainsi que le cachet de la Loterie du Sacré-Coeur est une contrefaçon et les porteurs des billets contrefaits seront sévèrement punis.

Prix du Billet:.....\$1.00

Toute communication par la maille devra être adressée franc de port au Directeur-Gérant:

F. X. COCHUE, No. 256 rue Notre-Dame, Montréal. jno-53

AUX RENTIERS!

Une personne respectable, ayant un petit capital à offrir et pour lequel on lui donnerait des sûretés, trouverait, dans une belle campagne, à vivre confortablement à la fortune du pot. S'adresser à ce bureau.

A VENDRE

CE BUREAU:

BLANCS d' LICENSES

POUR LA CAMPAGNE Blancs de License pour Auberge Blancs de License pour Epicer

A VENDRE!

AUX IMPRIMEURS et RELEURS

MAGNIFIQUE MACHINE A COUPER LE PAPIER

(A la main) De la célèbre Manufacture de Hoc.

Cette Machine, qui a coûté \$80.00, est en parfait ordre, et n'est vendue que pour faire place à une machine marchant à la vapeur.

On peut la voir fonctionner à ce bureau, où elle est en vente.

En Vente à ce Bureau: DER IER

MANDEMENT

par MGR. IGNACE BOURGET, disposé en tableau de manière à être conservé par les familles catholiques de ce diocèse.

FERRONNERIES

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES

FERRONNERIES

E. BELIVEAU IMPORTATEUR DE FERRONNERIES

ET FABRICANT DE FERBLANTERIES

A l'enseigne de l'Egoutine et du Cadenas

193 et 195 Rue St. Paul MONTREAL

M. H. B. tient toujours un assortiment complet D'HUILE, TERRENTINE, PEINTURES, MASTIC, VERNIS, VITRES, ETC., ETC.

Poeles de toutes sortes

TELS QUE POELES DOUBLES, à bois, à un ou deux fourneaux, POELES DE CUISINE, à charbon et à bois.

Il pourra toujours disposer de tous les poeles dont les noms suivent et jouissant, à justes titres, de la plus grande renommée, tant sous le rapport de la commodité, que sous celui de l'économie et de l'écologie.

LE MORNING OF GLORY, avec une améioration définitive sur ceux qui ont été vendus l'an dernier.

L'ORIENTAL, do Le PRINCE ROYAL, sans aucun doute le meilleur poêle à Charbon de Cuisine qui soit sur le marché.

Le NEW ERA, Poêle à Charbon à bon marché, L'EXCELSIOR, Le PRINCE OF WALES, Poêle double, et un assortiment considérable de Poeles de Cuisine et de Poeles sours, spécialement adaptés aux besoins de ce marché.

Le Département de la Fabrique des articles sera l'objet d'une attention spéciale et aura à sa disposition les meilleurs ouvriers. Les articles de commerce mis en vente dans son magasin seront DE LA MEILLEURE QUALITÉ, d'une grande variété et présenteront les patrons les plus nouveaux.

Les ordres pour toitures ou pour réparations des toits seront promptement exécutés, à des PRIX EXTREMEMENT MODÉRÉS. Les ordres pourront être envoyés à son magasin.

No. 193 ET 195 RUE ST. PAUL MONTREAL. 1er Novembre, 1876.

POELES! FERRONNERIES!!!

FERRONNERIES!!! CORNICHE ET ORNEMENTS DE RIDEAUX

L. J. A. SURVEYER MARCHAND DE FERRONNERIES

ET FABRICANT DE FERBLANTERIES

EN GROS ET EN DETAIL No 254 RUE CRAIG ENSEIGNE DU CADENAS D'OR MONTREAL.

M. L. J. A. SURVEYER a le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il tiendra toujours, comme par le passé, le meilleur assortiment de Poels de Cuisine et de passage, au nombre desquels se trouve le meilleur Poêle à Charbon de Passage, dit:

AMERICAN BASE BURNER

Manufacturé par Turnbull & Cie. C'est le plus parfait que l'on connaisse. M. L. J. A. R. attire aussi l'attention sur un grand assortiment de CORNICHE ET D'ORNEMENTS DE RIDEAUX. Dont les patrons défient toute compétition.

Son département de la Ferblanterie ne l'aie et rien à désirer. Ses ouvriers sont des plus habiles et les matériaux de la meilleure qualité.

On trouvera toujours chez lui le meilleur assortiment de POELES, FERRONNERIES, FERBLANTERIES, COUTELIERIES, COUCHETTES EN FER, Etc., etc., etc.

Rendez visite à L. J. A. SURVEYER, No. 254 Rue Craig MONTREAL. 1er Novembre, 1876.

NARCISS BEAUDRY HORLOGER

ORFÈVRE ET BIJOUTIER

44, COTE ST. LAMBERT, MONTREAL.

M. Narcisse Beaudry offre ses remerciements les plus sincères à ceux qui ont bien voulu jusqu'à ce jour lui offrir leur patronage.

Il annonce avec plaisir à ses amis et au public que ses opérations lui ont permis d'augmenter et de varier l'assortiment de ses bijoux et de ses pierres précieuses.

Ses diamants sont de la plus belle eau et le fini artistique avec lequel ils sont enchassés, témoigne hautement de son habileté et de celle de ses ouvriers. Toutes les variétés des pierres précieuses en usage pour les bagues, sont dans ses vitrines où les connaisseurs auront l'avantage de faire leur choix.

M. Beaudry se charge comme par le passé de la confection de toute espèce de bijoux et il en fournit les matériaux et la main-d'œuvre à des prix dédaignant toute compétition.

Au nombre de ses spécialités, M. Beaudry entend la réparation des ornements d'Eglise, et il invite tout particulièrement les membres du clergé de cette Province à venir visiter son établissement.

Réparations faites aux montres des membres du clergé à 25 pour cent meilleur marché qu'ailleurs.

Tout article sortant de son atelier est garanti.

PUBLICATIONS.

"Le Franc-Parleur"

ETABLISSEMENT

D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATIONS

THEOLOGIQUES, PHILOSOPHIQUES, ETC., ETC.

Taux d'abonnement au journal:

Canada ... \$3.00 par année (Payable d'avance)

Etats-Unis (en or) ... \$3.50 (Payable d'avance)

Par numéro, ... 3 centims.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an.

L'Édition paraît le MARDI et le VENDREDI.

Les frais de poste que les abonnés ont à payer à leurs bureaux de postes respectifs sont de cinq centims par trois mois en Canada, et aux Etats-Unis ces frais de postes sont payable d'avance.

Tarif des annonces:

Pour une annonce ordinaire de Naissance, de Mariage ou de Décès, 50 centims; gratis pour nos abonnés; pourvu que dans les deux cas elle ne contienne pas plus de 15 mots. Informations gratuites etc. publiées dans le corps du journal par la maillière courante, 2 centims par mot pour chaque insertion; même prix pour les nécrologies. Et pour toute annonce concernant le commerce, 8 centims la ligne pour la première insertion, et 2 centims la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces doivent être envoyées avant le Lundi et le Jeudi soir.

Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertions voulu, sera publiée jusqu'à avis contraire.

Une remise libérale est accordée pour des annonces à long terme.

Il ne sera tenu aucun compte des écrits anonymes.

Les manuscrits non insérés sont déduits.

BUREAU DU "FRANC-PARLEUR"

22, Rue St. Gabriel, Montréal.

On exécute à ce bureau les impressions de toutes sortes en Français et en Anglais, tels que PLACARDS, FACTUMS, LIVRES, CIRCULAIRES, CARTES DE VISITES, ETC., ETC.

A UN PRIX EXTREMEMENT REDUIT. Les Lettres Funéraires reçoivent toute notre attention et la plus grande ponctualité, au plus bas prix.

PUBLICATIONS:

Toute personne qui aimera à se procurer les pamphlets traitant les questions théologiques et universitaires à l'ordre du jour, trouveront à ce bureau les publications suivantes:

Collection complète de la Comédie Infernale (en cinq livraisons, 50c chaque)... \$2.50

DIALOGUE sur une Question Importante... 15

Premier Fascicule des Pièces Justificatives de la Comédie Infernale, (mémoire de J. B. Charles Bédard, prêtre)... 40

Second Fascicule de la Comédie Infernale, (mémoire de Mgr. J. N. Provancher, Ev. de Juitopolis)... 10

Troisième Fascicule de la Comédie Infernale, (mémoire de M. de M. J. Marceux)... 15

PIORETTI VESCOVILLI, extrait des Mandements, Lettres Pastorales, etc., de Mgr. de Montréal (vendu au profit de la construction de la Cathédrale de Montréal)... 1.00

Réponses au Premier Factum de l'Université-Laval... 15

Réponses au Second Factum de l'Université-Laval... 15

Les Quatre Lettres... 10

Une Conversation (faisant suite aux Quatre Lettres)... 10

La Télégraphie Secrète... 10

Le Grand-Vicaire Raymond et le Libéralisme-Catholique... 10

Il y a du Libéralisme en Canada... 10

Quelques Considérations sur les Réponses de quelques Théologiens de Québec aux questions proposées par Mgr. de Montréal et Mgr. de Rimouski, etc., etc... 30

Vie de M. J. R. Paré, archi-prêtre, curé de la paroisse de St. Jacques le majeur... 20

Annales Religieuses et Historiques de la paroisse de St. Jacques le majeur... 25

Index Analytique des Décisions Judiciaires rapportées de 1861 à 1871, etc., broch... 8.00

relie... 4.00

Du Modernisme ou de la Fausse Modernisation... 25

Le Rev. P. Jacques Marquette, S. J., notes de voyage à la découverte du Mississipi... 10

Lettres d'une Papisse... 10

Le Don Quichotte montréalais sur sa Rosinante ou M. Desaulles et La Grande Guerre Ecclésiastique... 40

Lettres d'un Chrétien des études classiques... 25

Le Contre Poisson chaque livraison... 0.05

Le Chiniquy d'autrefois... 0.05

L'Abbé Sax et ses souffleurs... 0.15

Le Carmel... 0.10

The Carmelite, par le R. P. Murphy... 0.10

REMARQUES

Les correspondants sont priés de s'écrire que pour apprendre au public des choses intéressantes et utiles. Dans aucun cas ils ne sont dispensés de faire connaître leur nom, au moins aux rédacteurs.

Les manuscrits déposés ne sont point rendus. Les journaux qui seront échangés, ainsi que toutes communications se rapportant à la rédaction et à l'administration du Journal, devront être adressés, franc de port, à M. ADOLPHE OJIMET, bureau du "Franc-Parleur" No 22, Rue St. Gabriel, Montréal.

Toute personne qui nous fournira cinq abonnements, aura droit à la réception gratis du "Franc-Parleur", pendant un an.

LE FRANC-PARLEUR

22, Rue St. Gabriel, Montréal.